

**Arrêté du 8 octobre 2001 modifiant les arrêtés des 22 décembre 2000 et 27 avril 2001 relatifs à la nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services**NOR : *EQUF0110198A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale ;  
Vu l'arrêté du 9 décembre 1997 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;  
Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu le procès-verbal du 25 octobre 2000 relatif à la consultation du personnel organisée le 24 octobre 2000 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;  
Vu l'arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des Services ;  
Vu l'arrêté du 27 avril 2001 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2000 ;  
Vu les derniers mouvements de personnel au sein de la direction du personnel et des services ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services en qualité de représentants de l'administration :

**1. Membres titulaires**

Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des ponts et chaussées ;  
Patrick Berg, administrateur civil hors classe ;  
Guy Janin, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;  
Maryse Leduc, attachée principale d'administration centrale de 1<sup>re</sup> classe ;  
Agnès Desmarest-Parreil, administratrice civile hors classe ;  
Thierry Duclaux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;  
Jean-Claude Ruysschaert, ingénieur des ponts-et-chaussées de 1<sup>re</sup> classe ;  
Marie-Luce Bousseton, ingénieure des ponts-et-chaussées de 1<sup>re</sup> classe ;  
Luc Begassat, administrateur civil de 1<sup>re</sup> classe ;  
Jean-Pierre Lucas, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

**2. Membres suppléants**

Marie-Christine Settimo, CETE assistant de classe C ;  
René Guilleminot, technicien supérieur en chef de l'équipement ;  
Jean Bruneau, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;  
Marie-Claire Bozonnet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;  
Georges Murat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;  
Odile Ganne, attachée principale d'administration centrale de 2<sup>e</sup> classe ;  
France Delagenière, attachée principale d'administration centrale de 2<sup>e</sup> classe ;  
Alain Robez, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;  
Suzanne Parrot-Schadeck, attachée principale d'administration centrale de 2<sup>e</sup> classe ;  
Claude Vogt, personnel non titulaire haut niveau.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement*

Pour le ministre de l'équipement,  
des transports et du logement :  
*Le directeur du personnel et des  
services,*  
Jean-Pierre Weiss